

qui ne croit pas que je sois bien docile à son autorité—je désire tout d'abord féliciter très sincèrement nos nouveaux collègues en cette Chambre. Hier je me suis rappelé que ma nomination au Sénat remonte à trente-quatre ans. En compulsant certains papiers, j'ai trouvé une lettre très bienveillante que m'avait adressée ce bon député conservateur qui siège aujourd'hui aux Communes, et qui y exerçait son activité alors que beaucoup des députés actuels étaient dans leur jeune âge. L'auteur de cette lettre était l'honorable R.-S. White—excusez-moi, il ne porte pas encore ce titre, qu'on aurait depuis longtemps dû lui décerner—le député de Mont-Royal. Ne voulant pas être indiscret, j'ai pris la peine de lui envoyer une copie de la lettre et de lui demander si je pouvais la lire au Sénat pour le profit des nouveaux sénateurs, car je me suis efforcé de suivre de mon mieux les utiles instructions que M. White m'a alors données. Les honorables sénateurs voudront bien noter la date:

Montréal, 30 janvier 1900.

Mon cher Casgrain,

Permettez-moi de vous féliciter sincèrement d'avoir obtenu ce qui peut presque passer pour le ruban bleu de la politique canadienne.

Je lis ceci surtout pour l'édification de nos jeunes collègues.

J'ai toujours pensé que le poste de sénateur était l'un des grands prix, tout particulièrement quand un homme le conquiert avant que l'appesantissement de l'âge soit venu détruire l'énergie et amortir l'ambition.

Le Sénat est une vaste scène où un travail utile peut être accompli dans l'intérêt public. Il possède de plus ce grand avantage que l'indépendance de ses membres n'est pas entravée par la clameur électorale et par la vacillation populaire, cependant que le poste de sénateur permet à son titulaire de développer son influence et de l'étendre graduellement.

Je vous félicite cordialement de l'honneur que vous avez remporté, et j'espère que vous vivrez encore de nombreuses années pour jouir de cet honneur.

Sincèrement à vous,

R.-S. White.

Ne vous semble-t-il pas, honorables sénateurs, que nous devrions tous nous efforcer d'exercer nos fonctions suivant ces préceptes? Après m'avoir accordé la permission sollicitée, M. White a ajouté:

Je me sens très fier d'avoir pu vous écrire une lettre aussi bien inspirée, et ma fierté s'augmente de ce que vous semblez avoir suivi les instructions que je vous ai données.

L'honorable sénateur qui a proposé l'Adresse (l'honorable M. Hocken) est un ancien journaliste et un vétéran de la Chambre des communes, et la tâche qui lui a été confiée lui fut certainement facile. Je suis sûr qu'hier il ne nous a pas donné toute sa mesure, et j'espère qu'il prendra une part active à nos

L'hon. M. CASGRAIN.

délibérations. Son nom est bien connu dans la province de Québec. L'honorable sénateur qui a appuyé l'Adresse (l'honorable M. Fauteux) est également bien connu dans ma province. Je l'admire sincèrement. Je n'hésite pas à dire que dans sa première lutte électorale il aurait remporté le comté de Deux-Montagnes, mais par malheur la Cour Suprême décida que son bulletin de présentation n'était pas en règle, et notre candidat, qui n'était pas alors très populaire, fut élu par acclamation. L'honorable sénateur prit part à maintes autres campagnes électorales, et fit preuve de grand courage à une époque où le parti conservateur n'était pas populaire dans la province de Québec. Je ne sais pas qu'il le soit aujourd'hui, mais il est certain qu'à l'époque il ne l'était pas. J'estime que ces deux honorables messieurs sont de précieuses acquisitions pour le Sénat.

Passant maintenant au discours du trône, mon attention se porte sur le projet d'établissement d'une Banque centrale. Pourquoi une Banque centrale? Je sais que le très honorable leader de la Chambre est l'un des hommes le plus retors qui soient au pays, et quand la mesure législative sera déposée, je lèverai mon chapeau devant lui—comme c'est mon habitude—s'il peut m'indiquer une seule chose qu'une Banque centrale puisse faire et que nos banques à charte ne puissent accomplir. Bien plus, je doute fortement qu'il soit sage d'adopter une telle mesure, à cette époque particulière, surtout lorsque le très honorable sénateur dit que nous sommes dans une véritable impasse. Vous connaissez le mot qu'Abraham Lincoln aimait à répéter: "Ne frappez pas les chevaux quand vous traversez un cours d'eau." Or, aujourd'hui nous sommes au milieu du cours d'eau, et nous ne savons pas si nous atteindrons l'autre rive. C'est incontestablement le temps le plus inopportun pour établir une Banque centrale. Je puis ajouter qu'il n'y a pas la moindre nécessité d'établir une telle Banque, car nos banques à charte ont démontré leur stabilité et leur valeur durant les quatre dernières années. Si nous tournons le regard vers nos voisins du sud, nous constatons que plus de cinq mille banques américaines ont fait faillite pendant la crise. Or, pas une de nos banques n'a fermé ses portes. Pour quelle raison? Parce que nos lois sont telles que nos banques sont dirigées suivant les sains principes bancaires. A propos de banques, permettez-moi de vous rappeler que la province du Manitoba en a établi une. Les gens de l'Ouest sont remplis d'optimisme. Savez-vous ce qu'il advint lorsque la banque se trouva en difficulté? Les cultivateurs du Ma-